

## **Avec 19 élèves scolarisés... ...La fermeture de l'école n'est plus d'actualité !**

Dans la « guazette » parue en février 2014, nous vous informions d'une possible fermeture de notre école, en raison du nombre insuffisant d'élèves (9). Parents d'élèves et élus décidèrent alors de s'unir pour infléchir cette baisse d'effectif et fin juin 2015, nous pouvions compter sur un total de 19 enfants!

### Restaient à résoudre :

**Un problème de locaux!** Dans cette école à classe unique, 9 enfants sont en maternelle cette année! Les plus jeunes ne pouvaient pas se satisfaire du local trop exigü qui leur était réservé! De plus, certains d'entre eux ont encore besoin de sieste, donc d'un local spécifique!

Une grande partie du hall d'entrée a été transformée en salle de jeu et de lecture, les dormeurs de l'après-midi bénéficiant d'un coin « sieste » dans la pièce attenante.

### **L'espace dans lequel évoluent les enfants de maternelle est à présent appréciable !**

Durant les deux mois d'été Jean-Luc Négri et Christophe Robin se sont attelés à la tâche avec sérieux, disponibilité, ingéniosité !

Le coût des travaux de restructuration s'élève à: 10 147€ et comprend : la démolition de l'escalier entre les deux étages; la pose d'un faux plafond; l'isolation des murs; l'installation d'un chauffage, mise en conformité du dispositif électrique, crépi, peintures, cloison entre le vestiaire et la salle de classe, pose de porte et de fenêtre sur la cloison, pose de revêtement au sol, construction d'un abri, imperméabilisation du préau et mise en sécurité de la mare.

**Un problème de personnel!** De 12h à 12h30, Stéphanie, notre ATSEM, prend sa pause réglementaire. Éric Pailhès, employé communal assure la surveillance des enfants dans la cour de l'école les lundi, mardi, vendredi. Ensuite, Stéphanie et Éric accompagnent les enfants jusqu'à la cantine. Le jeudi, c'est Jessica, Denise Nury ou Odile Marsal qui assurent les horaires 12h-13h30. Le coût du repas des employés municipaux est pris en charge par la municipalité, les élus paient leur repas (8€).

**La présence de deux adultes à table est le garant d'un repas pris dans une ambiance sereine!**

**Un problème d'animation:** les activités périscolaires ont repris cette année les mardis et vendredis de 13h30 à 14h30. Nos animateurs bénévoles de l'an dernier ont accepté de continuer leur action d'animation. Les enfants bénéficient ce premier trimestre des animations suivantes : Chant avec Xavier, Poterie avec Marie-Christine, Tricotin avec Eliane, Pâtisserie-Cuisine avec Denise. D'autres propositions d'animations sont bienvenues (ponctuelles ou planifiées sur le trimestre). **N'hésitez pas à venir proposer vos savoir-faire, le groupe des bénévoles est ouvert à vos suggestions.** (S'adresser à Odile Marsal)

Les enfants qui font encore la sieste ne participent pas aux activités périscolaires mais sont pris en charge après le repas par Elsa Carré, employée à la mairie, qui les conduit à l'école et assure la surveillance de la sieste jusqu'à l'arrivée de Stéphanie à 14h30.

*Ces préoccupations toutefois n'encombraient pas les cartables de nos écoliers en ce jour de rentrée ! Une excellente année scolaire en perspective pouvait commencer sous les regards bienveillants de leur enseignante Nelly Combettes et de l'ATSEM Stéphanie Plantin!*

## Transport scolaire :

Le nombre d'enfants demandeurs de transport scolaire dépasse le nombre de places disponibles dans le bus actuel ; deux boucles s'avèrent nécessaires ; toutefois, la CAPCA demande à notre municipalité 5000€ pour la mise en place d'une deuxième boucle, certains enfants n'ayant pas 5 ans et n'étant pas prioritaires pour bénéficier des transports scolaires. Des négociations sont actuellement en cours pour infléchir cette décision.

## Sécurité routière !

**Sécurisation du trajet des scolaires:** Les enfants empruntent très régulièrement la route pour se rendre à la cantine ou en activité périscolaire à l'espace Gaston Giraud ! Un traçage au sol et des passages protégés ont été aménagés pour assurer la sécurité lors de leurs déplacements. **Encore faut-il que nous fassions tous preuve de civisme en ne nous garant pas sur les marquages au sol, ce qui contraindrait les enfants à se déporter sur l'espace dédié à la circulation, les mettant ainsi en danger.**

Très prochainement un arrêté de limitation de vitesse à 30km/heure dans le village va être mis en application.

Cette sécurisation va être finalisée par la pose de panneaux (Stop, Attention école, Passage protégé....)

### **Sécurisation de la route de la Fayolle:**

Les travaux de mise en sécurité de la RD 261 à la descente du Col de la Fayolle entrepris par le Conseil Général sont très appréciés par les usagers.

La réfection du marquage au sol par une signalétique blanche est attendue par un grand nombre d'entre nous qui empruntons cette route départementale par tous temps et à toutes heures.

## Restauration Calvaires

Depuis fin août, la restauration des calvaires, disposés aux trois entrées du village est chose faite. Après avoir nettoyé et traité les croix, les travaux de peinture proprement dits ont été réalisés bénévolement par quatre élus au titre de la sauvegarde de notre patrimoine.

Le résultat, surprenant au premier abord, recueille au final l'approbation de la plupart des habitants : *« Avant, plus personne ne les voyait ... Aujourd'hui, tout le monde ne voit plus qu'elles ! »*

Pour nos anciens, cette restauration a permis de faire ressurgir quelques souvenirs : Initialement en bois, les croix actuelles, métalliques et de plus petites dimensions, sont apparues dans les années 50. Le crucifix, celui-là même qui orne la croix de la montée de la Fayolle, a été offert par un ancien du village, Monsieur CHAMBON.

Offrons le mot de la fin au prêtre de la paroisse, Michel EXTRA : *« Je viens de voir votre beau travail pour la restauration des croix du village. Bravo pour cette réalisation et un grand merci (...) ces croix sont le signe de la Paix. »*

## Alerte sur l'Auzène !

Lors de la réunion publique organisée par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair et Natura 2000, Monsieur VIALLE, Président de l'association EYGA alertait la population sur la quasi-décimation de l'espèce endémique des truites « fario » sur l'Auzène. Plusieurs causes étaient mises en avant : les inondations d'octobre 2014, la sécheresse estivale, la surpêche.

Suite à une pêche « électrique » pratiquée en 2007, renouvelée en 2015 pour quantifier l'évolution de leur population, on constate une régression dramatique du nombre de truites : alevins (140 à 22), juvéniles (40 à 1), adultes (10 à 2)....

A partir de ce constat, Monsieur VIALLE a adressé à Monsieur le Préfet de l'Ardèche une proposition consistant à interdire de prélever du poisson sur l'ensemble de l'Auzène pour une

durée de 3 ans. Au terme de ce délai, un nouveau comptage sera pratiqué afin de prendre les mesures nécessaires pour la survie de l'espèce. En cas d'absence d'arrêté préfectoral une nouvelle réunion publique sera organisée pour décider des dispositions à prendre.

Monsieur Marc DOAT président de la Fédération de pêche de l'Ardèche soulignait que la présence de la « Fario » dans notre cours d'eau est probablement antérieure aux fresques ornant la Grotte Chauvet ! Elle a donc très certainement survécu à beaucoup d'autres traumatismes et avec l'aide de tous devrait pouvoir surmonter celui-ci.

## Informations Législatives

**Ma ruche je l'aime, je la déclare ! :**  
Toute personne détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s). Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de les gérer, il est indispensable de savoir où elles sont pour vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Une lutte efficace est une lutte collective.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ? Par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 au Groupement de Défense Sanitaire du cheptel de l'Ardèche.

### Rappel élections :

- Inscription sur les listes électorales : Elles doivent être effectuées avant le 31 Décembre pour figurer sur la liste électorale 2016
- Elections Régionales les 06 et 13 Décembre 2015.

## Agenda :

**Vendredi 13 Novembre à 20h30:** Spectacle théâtre les P'tites envolées au Temple de la Pervenche : « **Comment je suis devenu stupide** »

**Vendredi 20 Novembre :** Veillée à 20h chez Laurence et Francis Hubert à la Pervenche.

**Samedi 05 Décembre :** Marché de Noël à l'Espace Gaston GIRAUD.

**Samedi 19 Décembre à 18h00:** Fête du Noël de l'école à l'Espace Gaston GIRAUD : Représentation par les enfants, apéritif, repas festif suivi d'une veillée.

## Les horaires de l'Épicerie Gourmande:

*Horaires d'Ouverture*  
**De L'Épicerie / Dépôt  
de pain**

Le matin du Lundi au Dimanche  
de 9h00 à 11h00

L'après-midi du Lundi au Samedi  
De 16h00 à 18h00

Fermeture le Mercredi



*Horaires d'Ouverture*  
**Du Restaurant**

Tous les midis  
Du Mardi au Vendredi  
(Réservation la veille)

Le Vendredi et Samedi SOIR  
(Pour les Groupes à partir de 5 personnes)

TELEPHONE : 06.42.18.99.31



## Médiation : où en est-on ?

Trois rencontres ont eu lieu en présence du médiateur: la première avec le conseil municipal, la deuxième avec Olivier Fourniol et les nouveaux élus du conseil, la troisième avec Denise Nury et la plupart des conseillers. Ces rencontres constituaient un préalable à une entrée en médiation qui, elle, nécessite un engagement face à face et un échange entre les parties. Mais à ce stade, Monsieur Fourniol, pour des raisons personnelles liées à sa qualité d'ex-maire, n'a pas souhaité poursuivre cette démarche de médiation...

Cependant, comme nous disait Pierre Grand -le médiateur- la porte reste ouverte et il se tient à notre disposition si la situation évolue.

En attendant, je vous livre un texte qu'il a écrit et que chacun peut méditer :

« La Médiation est une rencontre qui peut accompagner, au sein de la société, les différends, les conflits entre les personnes, les groupes ou encore, les institutions. C'est une pratique déjà ancienne, qui est aujourd'hui proposée pour tenter de sauvegarder une relation entre les citoyens ou les personnes.

La porte d'entrée de la Médiation, c'est souvent le conflit. La porte de sortie, serait une communication autre ou meilleure. Dans une conversation, une discussion, un malentendu peut arriver. Cela peut se produire assez souvent et cela paraît assez normal. Ce qui serait anormal, c'est de le laisser vivre, car il se nourrit de lui-même, échappe ainsi à la volonté des personnes, détruit parfois toute forme de communication et transforme la relation en guerre perpétuelle. Parfois nous ne savons même plus pourquoi nous en sommes là. Un différend ou un conflit non réglé deviendra inévitablement un conflit de personne.

Aborder le conflit, c'est souvent prendre conscience du regard qu'on lui porte. C'est la

façon de l'accompagner qui lui donnera une valeur constructive ou destructive. Il faut prendre le conflit comme une opportunité, un changement possible. Cependant, nous en avons fait un problème; il est un pur produit de la relation humaine, il n'est donc ...pas un problème. Il peut faire avancer, dépasser ce qui fâche. Nous en avons fait un problème négatif qui dégage peur et souffrance. C'est un peu l'image du carreau brisé dans une fenêtre par lequel l'air frais arrive, cela peut devenir aussi une force éclairante.

La rencontre de Médiation est possible, avec la liberté de volonté à s'engager dans un processus d'apaisement. Elle demande, certes du courage, mais aussi de la conviction pour promouvoir un espace humain bienveillant. C'est une façon de sauvegarder le bien vivre ensemble, car nous partageons tous individuellement, collectivement l'idée d'humanité ».



### Horaires :

#### Mairie et Agence postale :

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h00-12h30 et de 13h30-15h30  
Vendredi Fermé

### Bibliothèque :

Mercredi 14h00-17h00  
Vendredi : 10h-12h

### « La Guazette »

#### Journal de la commune de Saint Julien du Gua Numéro 6 / Octobre 2015

Commune de Saint Julien du Gua  
Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)  
Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29  
Courriel : [mairie.st-julien-du-gua@orange.fr](mailto:mairie.st-julien-du-gua@orange.fr)  
Site web: [www.saint-julien-du-gua.fr](http://www.saint-julien-du-gua.fr)  
Directeur de la publication : Denise NURY  
Commission de rédaction : Marie-Dominique PREVOT,  
Georges BONILLO, Odile MARSAL  
Correcteur : Eliane LOUBERSAC  
Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)  
Ne peut être vendu - Ne pas jeter sur la voie publique